

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit juillet à 19h15  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance  
**8 juillet 2025**

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Corentin Riou, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoir : 2

Excusés : Catherine Letellier, Laurent Weinreich,

Votants : 24

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Delphine Besson, Julie Morin,

Pouvoirs :

Catherine Letellier a donné pouvoir à Sandrine Boire  
Laurent Weinreich a donné pouvoir à Sylvestre Gout

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2025\_07\_07

**PRODUIT DES CONCESSIONS DE CIMETIERES – REPARTITION VILLE / CCAS**

Vu la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Vu la délibération en date du 21 décembre 2001 relative à la répartition entre la Ville et le CCAS du produit des concessions de cimetières.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité comptable, il convient de prendre une nouvelle délibération fixant les modalités de répartition du produit des concessions de cimetières entre la Ville et le CCAS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des membres présents et représentés

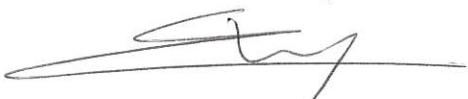
- **DECIDE D'ATTRIBUER** au budget principal de la Ville le produit de
  - La vente de monuments
    - Columbarium
    - Cavurne
  - L'utilisation du Caveau provisoire

- DECIDE D'ATTRIBUER au budget du CCAS le produit de la vente :

- Des Concessions columbarium
- Des Concessions cavurne
- Des Concessions caveau
- Des Concessions pleine terre

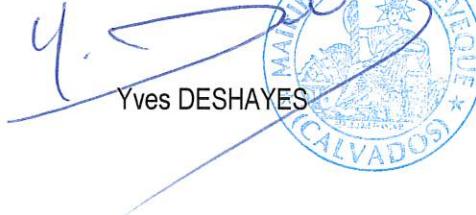
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES